

motif, le ministre n'aurait pas songé à le conserver à son emploi. M. Shugar était peut-être convaincu, parce que la question lui tenait tellement à cœur, de la véracité de ses dires, mais il déclara que les commissaires royaux avaient délibérément falsifié les témoignages. Pour ma part, je ne retiendrais pas au service de mon ministère quelqu'un qui me dirait qu'à son avis deux juges de la Cour suprême du Canada ont délibérément falsifié des dépositions.

M. IRVINE: Je prends la parole du ministre, mais si j'en avais le temps je ne m'arrêtera pas là, car il y a d'autres aspects de la question qu'il me plairait de discuter. Je dois dire toutefois que la destitution de M. Shugar ne peut que lui être nuisible. Nous devons cependant passer outre maintenant. Pour ce qui est des répercussions internationales, car il y en a eu, les preuves que nous avons de la culpabilité de certains de nos propres concitoyens, preuves qui en ont placé quelques-uns derrière les barreaux, où d'autres encore pourraient bien les rejoindre étaient fondées sur les affirmations d'un traître à son pays, un homme que nous avons protégé pendant que nous nous appliquions à sévir contre ceux qu'on accusait des mêmes délits contre notre pays. Les tribunaux admettent peut-être un tel argument, mais il ne saurait constituer une preuve solide. Qu'on me permette de commenter certaines affirmations que le rapport de la commission royale attribuée à Gouzenko. Elles ne concernent pas seulement des particuliers, mais elles portent sur les relations entre le Canada et la Russie. Je pourrais en citer, mais je ne veux pas retenir outre mesure l'attention du comité. Le ministre me dira-t-il cependant s'il peut déposer toutes les communications échangées entre l'ambassade russe et le Gouvernement sur cette affaire?

Le très hon. M. ST-LAURENT: Je puis promettre qu'on étudiera la question. Il ne reste pas assez de temps d'ici la fin de la session, mais nous aurons l'occasion d'y songer avant l'ouverture de la prochaine session.

#### 41. Administration, \$767,480.

M. JAKUES: Il me semble que nous avons expédié nos travaux beaucoup plus rapidement que nous ne le prévoyions. Il n'est pas encore deux heures. J'aimerais formuler une déclaration qui ne sera pas trop longue si l'on ne m'interrompt pas.

M. le PRÉSIDENT: A l'ordre! L'honorable député a manifesté l'intention de formuler une déclaration, qu'il s'appête à lire. Je lui rappelle qu'en vertu du Règlement il

[Le très hon. M. St-Laurent.]

n'est pas autorisé à lire un discours écrit et préparé. Le paragraphe 293 de l'article 41 du Règlement l'interdit. Il convient d'observer cette règle.

M. JAKUES: Si l'on avait appliqué rigoureusement cette règle, la Chambre se serait ajournée il y a trois ou quatre mois et peut-être plus tôt. Je tiens à suivre mes notes pour ne pas retarder les travaux de la Chambre. Mon discours sera plus court, voilà tout. J'ai de la difficulté à m'exprimer et je parle beaucoup plus lentement lorsqu'il me faut chercher mes mots.

M. le PRÉSIDENT: Je me souviens fort bien que monsieur l'Orateur a signalé le Règlement aux honorables députés à plusieurs reprises à cet égard et il est de mon devoir de le rappeler à l'honorable député.

M. JAKUES: Je comprends. Je m'en tiendrai de près à mes notes. Je parle à titre de membre de ce nouveau comité sur les affaires extérieures. J'étais très enthousiaste au début, car je croyais qu'on utiliserait les services du comité en vue d'obtenir des renseignements de première main sur les diverses questions internationales qui sont d'une si grande importance à l'heure actuelle. Je croyais que nous pourrions entendre des témoignages de personnes au courant du pour et du contre et que nous pourrions établir la vérité. Cependant, le comité n'a pas semblé accepter cette idée et ce n'est que vers la fin des délibérations que nous avons pu entendre des témoignages relativement à la Palestine. On en a convenu à condition qu'on puisse accorder le même privilège aux Arabes. C'est la seule discussion qui a eu lieu au cours des délibérations du comité des affaires extérieures et, étant donné que la Palestine est la clef qui nous aidera à comprendre la situation internationale, je désire traiter ce sujet pendant quelques minutes. Je ne parlerai pas surtout de l'état de choses qui règne en Palestine, mais des forces sionistes communistes qui cherchent à dominer le monde. L'état de guerre existe de fait en Palestine. On répand également une propagande insidieuse et persistante en faveur d'un gouvernement mondial ou d'une police internationale. Aujourd'hui, les orateurs semblent satisfaits du sort des peuples de l'univers. Je tiens, cependant, à citer un extrait du journal *Truth*, l'hebdomadaire libéral le plus ancien et peut-être le plus respecté. Voici l'avis du rédacteur sur les circonstances qui règnent dans l'univers en ce moment:

Dans la moitié du monde aujourd'hui, les bandits que le massacre a portés au pouvoir ne permettent aux gens de vivre que s'ils les jugent inoffensifs. Les tyrans fantoches tiennent les peuples dans un état d'esclavage complet, ne répandent que des mensonges et orientent les